



Collecte et traitement des biodéchets de la restauration scolaire et de la résidence autonomie Dupuy à vélo

Commune de Dinard

Cahier des clauses techniques particulières

Consultation n°

2026 – 35

Date limite de remise des plis

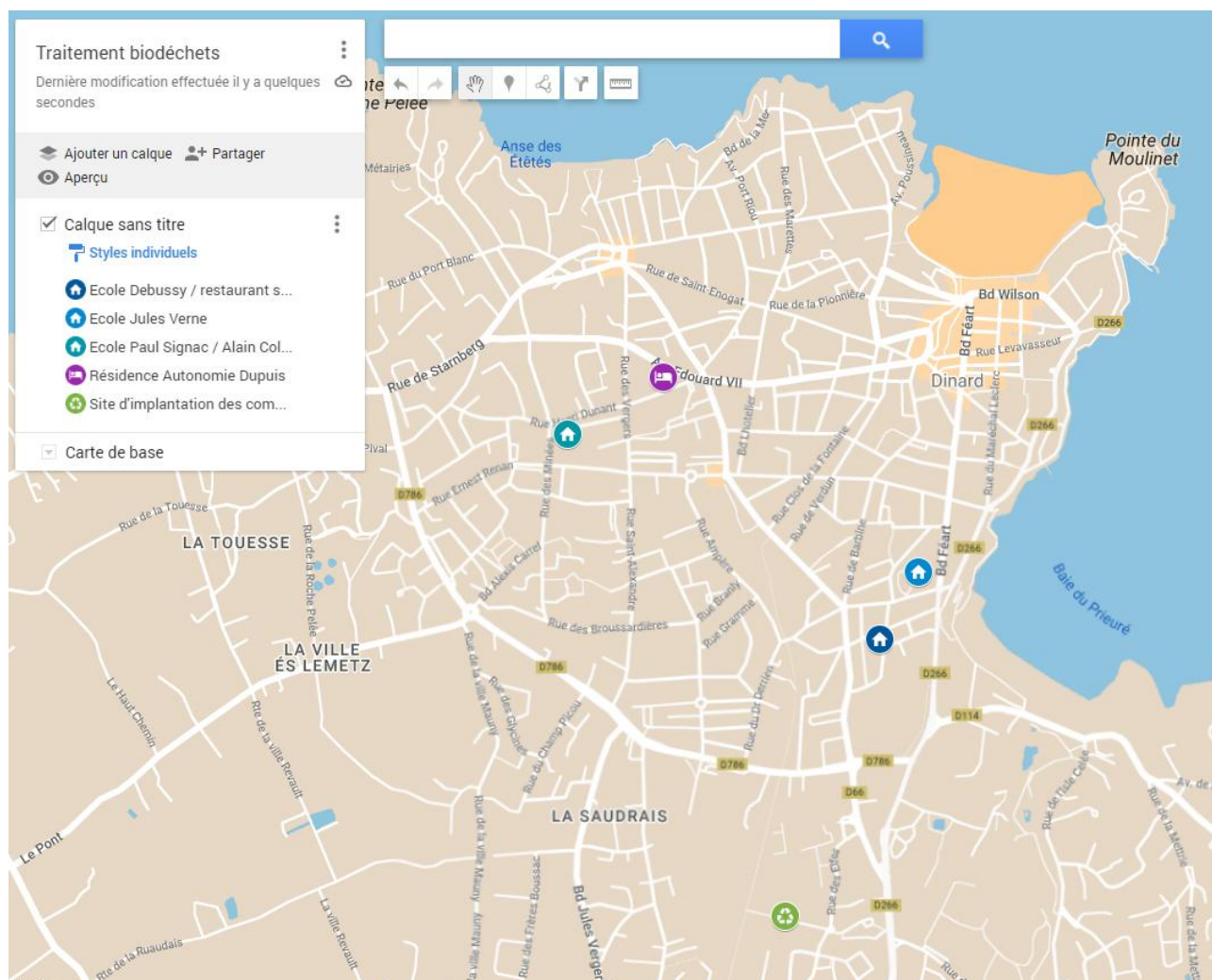
11-09-2026

1 - CONTEXTE ET OBJECTIF

Dans le cadre des actions engagées sur le champ des transitions écologique, solidaire et citoyenne, et conformément aux nouvelles dispositions introduites par la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), la Commune de Dinard souhaite renouveler la collecte et le traitement des biodéchets issus de la restauration scolaire et du restaurant de sa résidence autonomie.

Les biodéchets représentent une partie significative des déchets provenant des restaurants scolaires et de la résidence autonomie, que ce soit en préparation ou en reste de repas. On estime environ entre 100 et 120 grammes de biodéchets par convive sur ces restaurants.

Les restaurants sont repartis sur la commune de la façon suivante :



2 - CARACTERISTIQUES DU MARCHE

L'objet du présent marché vise à désigner un prestataire qui puisse collecter et valoriser les biodéchets des restaurants scolaires et de la résidence autonomie.

Dans un objectif de transition écologique, afin d'effectuer la prestation de la manière la plus neutre en carbone possible, la collecte devra être effectuée à vélo, musculaire ou électrique.

L'offre de base comprend les prestations nécessaires à la collecte et au traitement des biodéchets.

La prestation complémentaire consiste en la valorisation des actions menées auprès des acteurs concernés (scolaires, résidents) sous forme d'animations pédagogiques.

La solution alternative consiste à la réalisation de la prestation intégrant des heures d'insertion.

Descriptif de la prestation

1. Collecte des biodéchets

La collecte des biodéchets devra s'opérer selon les quantités et les fréquences de collecte estimées ci-dessous. Afin d'ajuster les volumes collectés en fonction de la quantité effective de biodéchets à collecter, la proposition devra inclure un tarif pour les seaux supplémentaires collectés sur chaque site de collecte.

Site	Volume collecté par jour	Fréquence	Nombre de jours de collecte par an	Observations
École Debussy / Restauration centrale	1 à 2 seaux de 17 L	Du lundi au vendredi, hors jours fériés	100 jours	Volume de base
École Debussy / Restauration centrale	3 à 4 seaux de 17 L		110 jours	Complément au volume de base
École Debussy / Restauration centrale	5 à 6 seaux de 17 L		40 jours	Complément au volume de base
École Alain Colas	1 à 2 seaux de 17 L	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, hors jours fériés et vacances scolaires	155 jours	Intégrer tarif + 1 à 2 seaux de 17 L si besoin très ponctuel
École Jules Verne	1 à 2 seaux de 17 L	Du lundi au vendredi, hors jours fériés	250 jours	Intégrer tarif + 1 à 2 seaux de 17 L si besoin très ponctuel
Résidence Autonomie Dupuy	1 à 2 seaux de 17 L	Du lundi au vendredi, hors jours fériés	135 jours	Volume de base
Résidence Autonomie Dupuy	3 à 4 seaux de 17 L		80 jours	Complément au volume de base
Résidence Autonomie Dupuy	5 à 6 seaux de 17 L		35 jours	Complément au volume de base

La prestation comprendra également la fourniture et l'entretien des seaux de biodéchets, lavés et répondant aux normes sanitaires.

2. Valorisation des biodéchets

- La valorisation et le traitement des biodéchets prioritairement par compostage, et si possible dans un cadre partenarial avec des projets du territoire.
- La fourniture, l'entretien et le suivi des composteurs. Par le biais d'une convention, la collectivité s'engage à prévoir un espace permettant l'installation des composteurs et leur accessibilité si nécessaire.

3. Accompagnement et suivi

- L'accompagnement à la sensibilisation des usagers et personnels des établissements dans le changement de pratique lié à la mise en place du tri des biodéchets.
- La mise en place d'un reporting et la participation active à l'amélioration de la prestation.
- Un suivi trimestriel quantitatif et qualitatif des collectes.
- Un bilan d'activité annuel retraçant les volumes, la destination des déchets, les échanges, les modifications éventuelles dans la méthodologie employée, les animations dispensées et les exutoires de valorisation mobilisés.

Descriptif de la prestation complémentaire

- Valorisation des actions menées auprès des acteurs concernés (scolaires, accueil de loisirs, résidents) sous forme d'animations pédagogiques à raison d'une animation minimum par site de collecte et par an, idéalement sur le temps de restauration.

3 - PRE REQUIS

Le prestataire devra disposer de références en matière de projets similaires auprès d'autres collectivités, acteurs privés, réalisés ou en cours de réalisation, et fournir les justificatifs correspondants (bilans d'activité, rapports, etc.).